

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2019/140

L'an deux mille dix-neuf et le 14 octobre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Claude CLARENS, Alain DUCASSE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, François DABEZIES et Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Eclairage public - Participation par fonds de concours de la commune de Libaros pour le programme 2017 « Remplacement de 3 projecteurs par des projecteurs à LED »

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2017/143B relative à l'engagement de la communauté de communes à verser une somme de 1 000 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2017 « Remplacement de 3 projecteurs par des projecteurs à LED - Commune de Libaros ».

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu : 1 743.88 €. Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	4 185.33 € TTC
- Participation SDE.....	1 743.89 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	697.56 €
- Participation CCPL.....	1 743.88 €

Monsieur le Président demande :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 743.88 € au lieu de 1 000.00 €.
- l'autorisation de demander la participation à la commune de Libaros par fonds de concours du montant suivant : **871.94 €** pour ce programme.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 743.88 € au lieu de 1 000.00 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à demander la participation à la commune de Libaros par fonds de concours du montant suivant : **871.94 €** pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 28 OCT. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20191014-2019-140B-DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019